Lyon 1 Université Bibliothèque Universitaire

Règlement du tirage au sort de l'enquête « Grande enquête - Demain, la BU » SCD Lyon 1 / 2026

L'attribution de lots dans le cadre de la grande enquête 2026 a fait l'objet d'une délibération n°2026-139 validée au CA de l'université le 21 juillet 2026.

Article 1 : Tirage au sort

Un tirage au sort est organisé par les bibliothèques universitaires du Service commun de la Documentation de l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour inciter ses usagers à répondre à l'enquête de satisfaction qui se déroulera du lundi 2 novembre au vendredi 29 novembre 2026.
Le SCD Lyon 1 a choisi d'utiliser une enquête maison basée sur Libqual + et administrée sur LimeSurvey.

Article 2 : Conditions de participation

Si tous les usagers des bibliothèques du SCD Lyon 1 peuvent répondre à la Grande Enquête, **le tirage au sort est réservé aux étudiants de l'Université Claude Bernard Lyon 1**. Les personnels de l'Université Lyon 1 ainsi que les étudiants rattachés à un autre établissement ne peuvent pas participer au tirage au sort.

De plus, ne peuvent participer au tirage au sort que les personnes ayant d'une part validé l'enquête et d'autre part renseigné une adresse électronique valide. Une même adresse électronique ou une même personne ne peut être bénéficiaire que d'un seul lot.

Article 3 : Désignation des gagnants

Trois lots sont proposés et attribués par tirage au sort.
L'enquête est administrée sur LimeSurvey. A la fin de l'enquête, le SCD Lyon 1 s'engage à supprimer les adresses électroniques des extractions et à récupérer ces adresses électroniques sur l'outil Openrefine https://openrefine.org/ pour procéder au tirage au sort des 3 lauréats.
Les données de l'enquête et les coordonnées sont collectées simultanément et stockées ensemble jusqu'à une intervention humaine.

Article 4 : Liste des lots

Les lots du tirage au sort sont les suivants :

- 1e lot : **1 casque audio Fairphone**
- 2e lot : **1 carte Ethi'kdo**

- 3e lot : **1 abonnement à la salle de sport Lyon 1**

Article 5 : Remise des lots

Les gagnants du tirage au sort seront prévenus par courriel à l'adresse communiquée dans le questionnaire entre mi-décembre 2026 et fin janvier 2027. À compter de la date d'envoi de ce courriel les gagnants auront trois semaines pour se faire connaître auprès du SCD Lyon 1 et pour venir y retirer leur lot contre présentation du courriel reçu et de leur carte d'identité. Il ne sera procédé à aucun envoi postal ou autre. Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute information d'identité fausse entraînera la nullité du gagnant et de sa participation au tirage au sort.

Les lots non réclamés au bout de trois semaines seront attribués aux adresses suivantes, choisies aléatoirement. *Les* gagnants pourront, le cas échéant, être conviés à une cérémonie de remise des lots par le SCD Lyon 1.

Article 6 : Limitation des responsabilités

Si, pour des raisons indépendantes de la volonté du SCD Lyon 1, la composition des lots devait être modifiée partiellement ou totalement, il sera attribué aux gagnants un lot d'une valeur équivalente ou inférieure.

La participation au tirage au sort entraîne l'adhésion des participants aux dispositions du présent règlement.

Contacts :

- Odile Jullien-Cottart, responsable de la mission Qualité, indicateurs et formation des personnels SCD Lyon 1 : odile.jullien-cottart@univ-lyon1.fr
- Agnès ROBAT, directrice administrative, SCD Lyon 1 : agnes.robat@univ-lyon1.fr

Isabelle Bontemps
Directrice du SCD Lyon 1

Lyon 1 Université Claude Bernard
Service commun de la documentation
La Directrice
Isabelle **BONTEMPS**